

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le 24 juin à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Captieux, sous la Présidence de M. Jean-Pierre BAILLE.

### **Etaient présents les conseillers communautaires suivants :**

Captieux :	Mmes BARIBAUD Liliane et FERRAND Françoise, RIVIERE Florence MM. BERNARD Georges, CRAPON Bruno
Cauvignac :	Mme COUSTET Nicole, M. LARRERE Jean-Luc
Cours-les-Bains :	Mme PIZZINATO Jeany, M. LABARDIN Etienne
Escaudes :	Mme ROUCHALEOU Jeannine, M. MANSENCAL Christian
Giscos :	MM CAPES Jean-Pierre, LEBERON Jean-Claude
Goulade :	Mme CARDOIT Jacqueline, M. HUMEZ Daniel
Grignols :	MM. BAILLE Jean-Pierre, CHAMINADE Patrick, JAYLES Bernard, LORENZON Nicolas
Labescau :	MM. BORDENAVE Bernard et LAFARGUE Christian
Lartigue :	MM. LABOUYRIE Alain, MOURILLON Jean-Jacques
Lavazan :	Mme LATRILLE Jeannette, M. LAPORTE Jacky
Lerm-et-Musset :	MM. DARGUENCE Michel et LAGARDERE Paul-Claude
Marions :	MM. LARREY Gilles et CASTAGNET Richard
Masseilles :	Mlle LAPEYRE Madeleine, M. POUJARDIEU Marc
St-Michel-de-Castelnau :	M. LOUBIERE Pierre
Sendets :	MM. BONHOMME Bernard et LABAT Marc
Sillas :	MM. DABITCH Claude et EGGENSPIELER Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. LORENZON Nicolas

Absents ou excusés : M. DUBERNET Nicolas

Date de convocation : le 16 juin 2008

\*\*\*

Georges BERNARD accueille les participants en leur souhaitant la bienvenue puis cède la parole au Président.

Jean-Pierre BAILLE souhaite que le Conseil Communautaire ait une pensée pour Mme GONDELLON, qui nous a quitté et qu'une minute de silence soit respectée.

\*\*\*

### **Adoption de l'annexe au procès-verbal d'installation de la Communauté de Communes**

L'annexe est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*

### **Adoption du compte-rendu du Conseil Communautaire du 29 avril 2008**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

\*\*\*

### **Point sur la situation financière de la collectivité**

Il est demandé à Pierre LOUBIERE de faire un petit exposé sur la situation financière de la CDC.

Pierre LOUBIERE souhaite donner quelques chiffres qui corroborent ce qui a été voté au budget. Globalement, les recettes sont légèrement en hausse : l'augmentation des bases et des taux des 4 taxes représente une augmentation de 8%. Mais il faut relativiser, car 8% de 350 000 € ne correspondent en fait qu'à 25 000€, ce qui reste modeste.

La DGF a augmenté de 5 000€.

En charges de fonctionnement, les coûts de personnel sont de +14%. Si l'on compare nos ratios aux moyennes nationales, le coût moyen de personnel (pour la strate équivalente) est de 55 €/habitant. Pour la CDC, il est de 196 €. Les coûts sont donc trop élevés.

En investissement, on constate une baisse des recettes de l'ordre de 6% et des dépenses d'équipement qui, bien qu'en diminution, sont encore trop élevées. Si l'on se réfère au ratio de la strate, qui est de 90 € par habitant, on se situe à 288 €.

En conclusion, il faudra diminuer sérieusement les charges de personnel et les dépenses d'équipement.

En ce qui concerne l'épargne nette, elle est négative dans les prévisions budgétaires 2008. Si l'on regarde le compte administratif 2007, l'épargne nette était d'environ 200 000 €, qui ont été reportés dans le budget 2008.

Pour l'instant la gestion est bonne. Fin juin, les dépenses de fonctionnement des deux budgets sont normales. En charges de personnel, on se situe à 49,7%.

Conclusion : économies et rigueur.

- M. EGGENSPIELER souhaiterait savoir de combien faut-il réduire les charges de personnel.

- M. LOUBIERE lui précise que l'on ne peut raisonner de la sorte. En effet, les contraintes d'encadrement des enfants au niveau des centres de loisirs ou les besoins du service d'aide à domicile nécessitent des surcoûts de personnel.

- Jean-Pierre BAILLE indique que l'on procède par comparaisons. Ce qui est important, c'est de savoir comment l'on se situe par rapport aux ratios moyens de la strate. Il est bien évident qu'à partir du moment où l'on constate des écarts, il faut se poser des questions. Ce que dit Pierre LOUBIERE, c'est un constat ex abrupto, qui ne signifie pas que l'on doit prendre des mesures dès demain et que les mesures doivent être nécessairement négatives. Posons-nous également des questions sur l'amélioration des ressources.

- Georges BERNARD souhaite préciser que dans les charges de personnel, entrent les salaires des aides à domicile qui génèrent des entrées d'argent. Il faudrait donc comparer les collectivités à compétences équivalentes.

\*\*\*

### **Enfance : contrôle CAF et mesures à engager**

Jean-Pierre BAILLE introduit le débat en précisant que ce sujet est difficile car les solutions proposées ne sont pas plaisantes, ni pour les élus, ni pour le personnel.

Comment les choses se sont-elles passées pour que l'on arrive au constat qui va être fait et aux solutions proposées ?

Dès son arrivée à la CDC, Jean-Pierre BAILLE a souhaité se familiariser avec l'ensemble des services. Le premier des services qui lui a paru le plus urgent à comprendre était celui de l'aide à domicile, car il représente le premier service en termes de personnel.

Autre sujet important par la nature même de l'activité, c'est l'enfance. Il a demandé à avoir connaissance des précédents bilans faits par la CAF. Il faut noter que sur les comptes-rendus des deux années précédentes, la sonnette d'alarme avait été tirée, certains coûts étant jugés trop élevés (masse salariale, activités extérieures, alimentation pour le centre de loisirs de Grignols). Or l'année 2007 sert de référence pour la signature du prochain contrat.

Avec l'aide de Christelle HILARIO et Sophie PUYO, et l'appui d'Etienne LABARDIN, qui représentait aux yeux de Jean-Pierre BAILLE l'antériorité, il a été essayé de faire la part des choses. Il y a en effet des raisons structurelles à ces difficultés : éloignement des deux chefs-lieux de cantons, densité de population...

Un élément structurel s'est rajouté, c'est la décision nationale de la CNAF de réduire ses aides apportées aux collectivités. On peut être ou non d'accord avec cette décision, mais c'est un fait sur lequel l'on ne peut agir.

Notre collectivité est pénalisée par un effet démultiplicateur qui fait que plus on a besoin d'argent et moins les financeurs nous en donnent.

Jean-Pierre BAILLE et Etienne LABARDIN ont demandé dans un premier temps à Christelle HILARIO et Sophie PUYO d'étudier des pistes. Les solutions proposées ont été examinées, certaines ont été retenues, d'autres rejetées. Jean-Pierre BAILLE et Etienne LABARDIN ont choisi de rester dans des solutions acceptables, qui permettent de ne pas compromettre la pérennité du service et de maintenir les comptes de la CDC. Il précise que si certaines décisions sont critiquables, il en porte l'entière responsabilité.

Il est demandé à Sophie PUYO d'expliquer les préconisations qui ont été présentées au Bureau, puis à la commission Enfance, qui ne les ont pas jugé faciles.

## RAPPEL DU CONTEXTE

- Précédemment, signature de deux contrats avec la CAF et la MSA : un contrat enfance-jeunesse (0-6 ans) et un contrat temps libre jeunes (6-17 ans)
- Cofinancement de la CAF : **56.04 %** avec des subventions octroyées sans limite
- Ces contrats sont arrivés à échéance au 31/12/2007. Il y a nécessité de signer un unique contrat, le Contrat enfance jeunesse (CEJ), dont une fiche de présentation a été remise à tous les élus

### Le C.E.J

- Il regroupe les 0-17 ans
- Il sera signé pour une durée de 4 ans (2008-2011) et devra être conclu avant le 30 novembre 2008
- Un régime est désormais plus contraint :
  - **un cofinancement maximum de 55%**
  - **des prix plafonds imposés : 4 € de l'heure par enfant en centre de loisirs (amplitude max d'ouverture de 8h) et accueil périscolaire**

Autre contrainte : l'année 2007 sert de référence pour le calcul des nouvelles attributions. Or un examen de la situation 2007 de notre collectivité fait apparaître **des dépassements importants des coûts de structures par rapport aux prix plafonds** :

- CLSH de Captieux : 8.44 € h/enfant
- CLSH Grignols : 6.02 € h/enfant
- APS de Captieux : 6.58 € h/enfant
- APS de Grignols : 4.10 € h/enfant
- APS de Lerm : 7.14 € h/enfant

Conséquence immédiate : pénalisation de la CDC sous forme d'une dégressivité des aides pendant 9 ans (de l'ordre de 9300 € par an qui seront déduits des subventions versées).

A titre de comparaison, Christelle HILARIO précise les prix de revient des structures enfance du Sud-Gironde :

#### - CDC COTEAUX MACARIENS :

CLSH associatifs des Coteaux Macariens : 3.95 €/heure (Verdelais) et 4.31 €/heure (Saint-Pierre d'Aurillac)  
APS : 3.56 €/h, 4 €/h, 2.80 €/h, 1.86 €/h (Verdelais)

#### - CDC SAINT-SYMPHORIEN :

CLSH : 4.25 €/h  
APS : 4 €/h

#### - CDC AUROS :

CLSH : 3.92 €/h  
APS : 2.36 €/h

#### - CDC VILLANDRAUT :

CLSH : 5.46 €/h (Villandraut), 4.15 €/h (Noaillan), 4.03 €/h (adolescents)  
APS : 5.61 €/h (Préchac), 5.45 €/h (Pompéjac), 3.52 €/h (Villandraut), 3.62 €/h (Noaillan).

## QUELLES EXPLICATIONS PEUT-ON AVANCER ?

- **Des taux de fréquentation insuffisants et instables** sur certaines structures (CLSH et APS de Captieux) ;
- sur le CL de Captieux, **une qualité de l'accueil des enfants jugée incertaine par les partenaires financiers** ;
- un éloignement des centres de loisirs par rapport aux infrastructures de loisirs (piscine, patinoire, cinéma...), qui génère des **coûts de transport importants** ;
- malgré des resserrements budgétaires, des **coûts d'activités extérieures trop élevés**
- la difficulté à mettre en place un ramassage des enfants sur le territoire, qui pourrait permettre d'augmenter la fréquentation des structures ;

- l'éloignement des deux chefs-lieux de cantons, qui n'autorise pas l'ouverture d'un unique centre de loisirs sur les périodes de faible fréquentation ;
- **des frais d'alimentation trop élevés** sur le centre de loisirs de Grignols : fournitures des repas par un traiteur
- **des coûts de personnel trop élevés** (la masse salariale représente 80 % des budgets des 2 centres de loisirs) :
  - sureffectifs d'encadrants permanents sur l'APS et le CL de Captieux (le mercredi et durant les vacances de février et Toussaint), ainsi que sur l'APS de Grignols (en particulier le matin),
  - des salariés saisonniers rémunérés dans le respect du droit du travail et du statut de la fonction publique territoriale et non sur une base forfaitaire (journée avec BAFA : 40 €, journée sans BAFA : 45 €) ;
- **l'absence d'une politique tarifaire adaptée aux capacités contributives des familles**, qui ne permet pas l'augmentation des taux de fréquentation et la prise en charge par la CAF et la MSA des journées/enfants. Dans le cadre de la signature du nouveau contrat, il sera impératif de mettre en place cette politique tarifaire ;
- **une amplitude d'ouverture des centres de loisirs trop large** (11 heures), qui nécessite l'emploi de trois agents permanents le mercredi afin de respecter la durée maximale journalière de travail (10 heures).

Christelle HILARIO précise les moyennes de fréquentations des centres de loisirs :

#### **Captieux :**

le mercredi : 18 enfants /jour en moyenne depuis le début d'année (habilitation : 3 animateurs pour 28 enfants)

février : 23 enfants/jour pour 4 animateurs (quota maximum de 40 enfants)

printemps : 34 enfants/jour (habilitation : 6 animateurs pour 60 enfants)

été 2007 : 50 enfants/jour pour 7 animateurs

#### **Grignols :**

le mercredi : 27 enfants/jour en moyenne (habilitation : 3 animateurs pour 32 enfants)

février : 33 enfants par jour (habilitation : 6 animateurs pour 60 enfants maximum)

printemps : 45 enfants par jour (habilitation : 6 animateurs pour 60 enfants)

été 2007 : 57 enfants/jour pour 9 animateurs.

#### **APS de Captieux :**

Moyenne de fréquentation : 15 enfants de janvier à avril 2008 (capacité d'accueil : 10 places pour les 3/5ans et 14 places pour les 6/11 ans).

#### **APS de Grignols :**

Moyenne de fréquentation : 18 enfants de janvier à avril 2008 (capacité d'accueil 20 places pour les 3/5ans et 14 places pour les 6/11 ans).

**APS de Lerm** : 11 enfants en moyenne de janvier à mars 2008 pour 1 animatrice (capacité d'accueil : 10 places pour les 3/5 ans et 14 places pour les 6/11 ans).

### **LES PRECONISATIONS**

- **Centre de loisirs de Captieux :**
  - réduction de l'amplitude horaire le mercredi : 8h00-18h00 (au lieu de 7h30-18h30)
  - maintien d'un directeur et d'une seule animatrice au lieu de deux (**donc suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe**)
  - agrément maximum de la structure : **20 places** (1 animateur pour 8 petits et 1 animateur pour 12 grands)
  - pour les vacances : **limitation du recours aux intervenants extérieurs** (1 intervention durant les petites vacances et 2 pendant les grandes vacances), **suppression des activités ludiques onéreuses** de types parcs d'attraction, cirque..., remplacements des mini-camps par des nuitées
  - **arrêt des temps de régulation** : Mme Rachel RAYMOND, psychologue, avait travaillé avec le personnel sur la cohésion d'équipe puis sur l'élaboration du projet pédagogique, qui est quasiment achevé.

- Liliane BARIBAUD s'est rapprochée d'autres centres de loisirs pour connaître leur programmation de l'été. Le centre de loisirs de Villandraut continue par exemple à proposer des camps pour l'été.

- Françoise FERRAND note que les enfants sont très attirés par l'organisation des mini-camps. Ils fréquentent le centre à condition que le programme soit attractif. Or la suppression des camps risque d'impacter sur la fréquentation.

- Jean-Pierre BAILLE note que la remarque est intéressante et devra être travaillée en commission. Les parents utilisent le service dans la mesure où les enfants y trouvent un intérêt. Mais l'on est aujourd'hui dans le cadre d'un budget fixé. Pour le budget 2009, cette question devra être travaillée en commission et chiffrée. Des arbitrages devront être faits entre différentes formules.

- **Centre de loisirs de Grignols :**

- réduction de l'amplitude horaire le mercredi : 8h00-18h00 (au lieu de 7h30-18h30)
- maintien d'un directeur et de deux animateurs, car les effectifs le justifient
- pour les vacances : mêmes préconisations que pour le CL de Captieux
- frais d'alimentation : envisager la fourniture de repas par le SIVOS
- arrêt des temps de régulation avec une intervenante extérieure, le projet pédagogique étant quasiment achevé.

- **APS de Captieux :**

- fin de la mise à disposition des agents ASEM de Captieux qui assurent l'accueil périscolaire et par voie de conséquence, arrêt de la mise à disposition de nos deux animatrices (Mmes MONTANE et LAMBROT, qui effectuent la garderie du midi à l'école de Captieux) ;
- basculement d'une animatrice du centre de loisirs sur l'APS : le directeur et 1 animatrice suffisent à l'accueil de 24 enfants (10 petits et 14 grands) ;
- maintien des horaires d'ouverture.

Ce scénario implique une redéfinition du temps de travail de l'animatrice qui serait désormais en charge de l'accueil périscolaire : la durée hebdomadaire serait désormais de 27,52 heures à 31 heures.

- **APS de Grignols :**

- maintien de l'agrément à 34 places (20 petits et 14 grands) ;
- réduction du temps de travail d'un animateur d'une heure par jour (1/2 heure le matin et 1/2 heure le soir), soit 28 heures au lieu de 32,2 heures ;
- maintien des horaires d'ouverture.

## LES ECONOMIES ATTENDUES

• Suppression d'un emploi d'animateur sur Captieux :	- 17 142.49 €
• Suppression mises à disposition ASEM Captieux :	- 21 579.00 €
• Salaire Fabienne MONTANE :	+ 2 500.00 €
• Réduction temps travail Benoît DUCASSE :	- 3 700.00 €
	-----
	39 922.00 €

Jean-Pierre BAILLE précise que ces mesures ont été présentées aux personnes concernées, hormis deux d'entre elles qui étaient absentes pour raison de santé. Il n'y a pas eu de réactions notoires ; en tout cas, des réactions négatives n'ont pas été formulées.

En ce qui concerne la suppression de l'emploi d'une animatrice sur le centre de loisirs de Captieux, il est proposé un reclassement de l'agent sur le service d'aide à domicile. Cette proposition ne date d'ailleurs pas de cette année. Il s'agira de saisir préalablement le CTP du Centre de gestion pour avis.

- Jean-Pierre CAPES a demandé en Bureau que l'on travaille sur la promotion du centre de loisirs de Captieux pour en augmenter la fréquentation. Des propositions ont-elles été faites ?

- Jean-Pierre BAILLE est tout à fait d'accord pour appliquer des solutions positives et pas uniquement des mesures négatives. Mais il est plus facile de faire la promotion d'un service de qualité que d'un service

moyen. Il faudra donc se poser la question de la formation, des moyens donnés au personnel, de la qualité du service. La commission devra se pencher sur ces questions.

Tout comme il faudra se saisir du Sabitout comme outil de communication pour faire la promotion des services enfance.

Jean-Pierre BAILLE souhaite alors recueillir l'avis des élus sur les solutions proposées.

- Françoise FERRAND comprend le contexte global, mais n'adhère pas aux solutions présentées.

- Liliane BARIBAUD s'interroge sur l'urgence ou non à valider ces solutions dès à présent.

- Jean-Pierre BAILLE précise que le travail a été fastidieux et pénible. Il propose de décider dès ce soir et de ne pas reporter indéfiniment des problèmes qui ont déjà été évoqués. Les mêmes causes reproduisent les mêmes effets.

- Georges BERNARD n'est pas sûr qu'il faille décider ce soir et propose une solution médiane. Ce travail a été malgré tout guidé par une approche économique : viser l'équilibre et répondre aux préconisations de la CAF, qui devient de plus en plus exigeante. Peut-être sera-t-on plus à même d'accepter ces décisions si elles sont assorties d'un certain nombre de possibilités d'améliorer le fonctionnement des CLSH, leur fréquentation et la qualité de l'accueil du service que l'on y trouve. Il semble que ce dernier point soit douloureux et que l'on ait du mal à en parler car il met en cause des personnes. En même temps, cela fait partie de l'ensemble du problème et tout le monde ici le sait, ou à peu près. La commission pourrait se pencher sur les questions abordées et arriver avec une validation de ces économies, qui paraissent indispensables, et en même temps des propositions d'amélioration de l'image des centres de loisirs, de dynamisation des équipes. Peut-on s'accorder un délai supplémentaire ?

- Jean-Pierre BAILLE comprend l'analyse de Georges BERNARD. Il ne croit pas qu'en gagnant un ou deux mois, on parviendra à avancer beaucoup sur le sujet. Sa position, c'est de décider dès à présent ; celle de Georges, c'est d'attendre un peu. Décider ne signifie pas que l'on renonce à trouver des pistes d'amélioration.

Il soumet donc les propositions au vote de l'Assemblée :

**- se prononcent contre les mesures : Mmes BARIBAUD, FERRAND, RIVIERE, MM. BERNARD, BORDENAVE, CRAPON ;**

**- s'abstiennent : Mme ROUCHALEOU et M. CAPES**

**Les propositions sont adoptées par 28 voix.**

- Jean-Pierre BAILLE précise que la commission travaillera dès la rentrée pour trouver des pistes d'amélioration.

- Etienne LABARDIN souhaite préciser que depuis quelques années les budgets de fonctionnement des centres de loisirs ont été réduits, et notamment pour les sorties extérieures. L'équipe de Grignols a réduit les activités onéreuses, mais cela n'a pas engendré une baisse de fréquentation.

\* \*

## **Travaux de voirie**

La commission voirie s'est réunie pour la première fois le 15 mai 2008 pour une prise de contact. Un point a été fait sur l'ensemble des travaux de voirie pour l'année (fauchage, point à temps, gros travaux).

Il a été demandé à chaque délégué de suivre les travaux réalisés sur sa commune et d'en référer à la CDC ou à M. LARROUY.

• **Fauchage-débroussaillage** : les travaux ont débuté le 19 mai sur la commune de Cours-les-Bains. L'ensemble du fauchage a été achevé le 7 juin.

Le travail a été rapide mais tout à fait correct. Le dégagement des points névralgiques a été bien fait. L'entreprise a respecté les consignes de la DDE, ainsi que les préconisations formulées dans le cadre de l'Agenda 21.

Il est prévu de faire nettoyer les routes concernées par les gros travaux début juillet.

Pour le fauchage d'automne (accotements et talus), les travaux commenceront après le 15 août. Durée des travaux : 3 mois.

• **Grosses réparations** : l'entreprise PEPIN va réaliser les travaux, mais ne sous-traitera pas le point à temps comme l'an passé.

Deux ordres de mission seront envoyés à l'entreprise :

- du 15 juillet au 15 octobre
- du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre.

Les travaux devront être terminés dans les délais, sinon l'entreprise se verra appliquer des pénalités de retard.

M. LABAT précise qu'il était prévu initialement un programme de 22 routes. Pour des raisons d'arbitrage budgétaire, 9 routes n'ont pas été retenues.

Un programme de 250 629,40 € HT a été arrêté, pour lequel a été sollicitée une subvention de 62 657,35 € au titre de la DGE (Etat). Cette subvention vient d'être accordée.

Marc LABAT précise qu'à la demande de la commune de Masseilles, il y a eu une modification dans le choix des routes, la VC n° 5 d'Ognoas étant jugée prioritaire. Des travaux sont cependant nécessaires sur la VC n°8 de Castagnet.

Se rajoutent d'autres interventions sur la VC n°4 de Cachalot à Sillas, ainsi que sur un ouvrage d'art, jugé prioritaire, sur la commune de Grignols (pont de Campin). Le montant attendu du nouveau programme est de 255 381,40 € HT, auquel l'on doit rajouter une réactualisation du marché (sur la base de l'indice des travaux publics de janvier 2008) ; ce qui porte le montant à 270 704,28 € HT. Les travaux du pont du Campin, qui feront l'objet d'une consultation à part, s'élèveraient à 13 050 € HT, soit un programme total de 283 754,28 € HT, soit 339 370,12 € TTC.

Si l'on ajoute à ces travaux le point à temps, également réalisé par l'entreprise PEPIN, le montant réactualisé total des travaux serait de 340 538,17 € HT, soit 407 283,65 € TTC. Budgétairement, il était prévu 380 000 € TTC au budget 2008. Une décision modificative, présentée en point suivant, permettra d'ajuster le budget.

Compte tenu de ces modifications, il est proposé d'ajuster la subvention sollicitée auprès du Conseil Général au titre du FDAVI.

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide :**

- **de procéder aux travaux 2008 de grosses réparations sur la voirie communale pour un montant de 283 754.28 € HT ;**
- **de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du FDAVI ;**
- **d'arrêter le plan de financement établi comme suit :**

➤ subvention Conseil Général – FDAVI, 20 % :	56 750.86 €
➤ subvention DGE 22.08 % :	62 657.35 €
➤ autofinancement 57.92 % :	164 346.08 €
	-----
<b>Total =</b>	<b>283 754.28 €</b>

- **d'autoriser le Président à signer les pièces relatives à la demande de subvention.**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° de-070408-02 du 7 avril 2008.**

\*\*\*

## **DOCUMENTS D'URBANISME**

### **1- Avenant n°2 au marché relatif à l'élaboration de documents d'urbanisme**

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la Communauté de Communes a lancé en 2007 une démarche territoriale visant à doter les communes de documents d'urbanisme.

Un marché a été signé avec l'agence METAPHORE le 14 mai 2007 qui comportait deux tranches :

- une tranche ferme consistant en la réalisation d'un diagnostic territorial, d'une charte d'urbanisme, d'architecture et de paysage,
- seize tranches conditionnelles consistant en la réalisation de cartes communales et de PLU.

La première tranche est aujourd'hui terminée. Il s'agit maintenant de notifier au cabinet le choix de chaque commune entre carte communale et PLU.

Jean-Pierre BAILLE demande aux communes de préciser leur choix :

- la commune de Masseilles opte pour la carte communale
- les 15 autres communes choisissent le PLU.

Le coût de la mission correspondant aux seize tranches conditionnelles serait de 191 035.28 € HT, soit 228 478.20 € TTC.

Un avenant n°2 au contrat initial devra être signé avec le cabinet METAPHORE.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- la réalisation de confier au cabinet METAPHORE la réalisation de quinze P.L.U et d'une carte communale, pour un coût de mission de 191 035.28 € HT, soit 228 478.20 € TTC ;
- d'autoriser le Président à signer avec le cabinet METAPHORE un avenant n°2 au contrat initial précisant les modalités de règlement des honoraires.

## **2- Modification statutaires**

En ce qui concerne le lancement des documents d'urbanisme, les services de la DDE ont alerté la Communauté de Communauté sur le caractère non explicite des statuts communautaires ; en effet, la compétence obligatoire en matière d'aménagement de l'espace consiste actuellement en la « Réalisation commune d'un diagnostic territorial et des études relatives aux documents d'urbanisme (PLU, cartes communales, charte d'urbanisme...) ».

Afin de porter la démarche globale, les statuts devraient préciser : « Réalisation commune d'un diagnostic territorial et d'une charte d'urbanisme d'architecture et de paysage et élaboration des documents d'urbanisme ».

Cette modification statutaire est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire.

**Après avoir débattu, le Conseil Communautaire décide :**

- **de modifier les statuts de la Communauté de Communes en précisant à l'article 2 et au paragraphe relatif aux compétences obligatoires, « aménagement de l'espace » : « Réalisation commune d'un diagnostic territorial et d'une charte d'urbanisme d'architecture et de paysage et élaboration des documents d'urbanisme » (cf. statuts annexés) ;**
- **d'informer les communes membres.**

Un courrier sera adressé prochainement aux seize communes pour qu'elles puissent faire valider les changements statutaires aux conseils municipaux.

\*\*

## **Redevance d'enlèvement des ordures ménagères : tarifs 2008**

Jean-Pierre BAILLE donne lecture du document proposé par le Bureau Communautaire, relatif au calcul de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2008.

Les tarifs proposés sont les suivants :

### **a- Les particuliers**

Composition du foyer	1 pers.	Résidence secondaire	2 pers.	3 pers.	4 pers. et +
Montant de la redevance	145 €	145 €	177 €	209 €	241 €

## **b- Les professionnels**

Catégorie	Petite activité	Activité moyenne	Gros producteurs
Montant	72 €	177 €	Facturation au container : 17 €/container

**- Ramassage des cartons : 65 € par an**

## **c- Les communes**

Il est proposé de maintenir la contribution des communes à 1€ par habitant (au regard de la population DGF) :

Communes	Population DGF	Participation
Captieux	1580	1580
Escaudes	188	188
Giscos	188	188
Goulade	93	93
Lartigue	52	52
St-Michel	248	248
Cauvignac	113	113
Cours-les-Bains	169	169
Grignols	1111	1111
Labescau	106	106
Lavazan	185	185
Lerm-et-Musset	440	440
Marions	189	189
Masseilles	120	120
Sendets	265	265
Sillas	116	116
<b>Total</b>	<b>5163</b>	<b>5 163,00 €</b>

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur les tarifs proposés.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- approuve les tarifs de la REOM 2008, tels que détaillés ci-dessus ;
- charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*

## **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2007**

Conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000, Monsieur le Président présente à l'Assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2007, annexé à la convocation des élus.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2007.**

\*\*\*

## Décision modificative n°1 – budget général

Jean-Pierre BAILLE informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante sur le budget général 2008 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-2031 – frais d'études	18 775 €			
D-2182 – matériel de transport		2 200 €		
D-2183 – matériel de bureau		1 800 €		
D- 2318 – autres immobilisations corporelles (programme voirie 2008)		30 000 €		
R-192- produits de cession				4 000 €
R-10222 - FCTVA				4 600 €
R-1323- Département (programme voirie 2008)				6 625 €
<b>Total</b>	<b>18 775 €</b>	<b>34 000 €</b>		<b>15 225 €</b>
<b>Total général</b>	<b>15 225 €</b>		<b>15 225 €</b>	

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **approuve la décision modificative n°1 telle que désignée ci-dessus,**
- **charge le Président de l'exécution de la présente délibération, dont copie sera adressée à Mme la Trésorière de Bazas.**

\*\*

### Demande de subvention FDAEC

Jean-Pierre BAILLE informe le Conseil Communautaire des modalités d'attribution du fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) décidées par le Conseil Général.

Les opérations qui pourraient être éligibles au FDAEC sont les suivantes :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		
Désignation	Montant HT	Désignation	Part	Montant
Travaux de voirie	144 500 €	FDAEC	50 %	72 250 €
		Autofinancement	50 %	72 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>144 500 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>144 500 €</b>

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		
Désignation	Montant HT	Désignation	Part	Montant
Logiciels facturation OM	2 120 €	FDAEC	76.18 %	1 615 €
		Autofinancement	23.82 %	505 €
Sous-total	2 120 €	Sous-total		2 120 €
Plateformes béton containers OM	14 613 €	FDAEC	80 %	11 691 €
		Autofinancement	20 %	2 922 €
Sous-total	14 613 €	Sous-total		14 613 €
Photocopieur	4 600 €	FDAEC	80 %	3 680 €
		Autofinancement	20 %	920 €
Sous-total	4 600 €	Sous-total		4 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 333 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>21 333 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>165 833 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **décide de réaliser en 2008 l'ensemble des opérations désignées ci-dessus pour un montant total de 165 833 € HT ;**
- **sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre du FDAEC, pour un montant de 89 236 €, qui se répartira de la manière suivante :**
  - **41 737 € HT pour le canton de Captieux**
  - **47 499 € HT pour le canton de Grignols.**
- **charge le Président de solliciter la subvention auprès du Conseil Général.**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° de-070408-03 du 7 avril 2008.**

**\*\***

### **Locaux de la Communauté de Communes**

La Communauté de Communes est hébergée dans les locaux de la mairie de Grignols. Jean-Pierre BAILLE informe l'Assemblée qu'il souhaite en tant que maire pouvoir utiliser les locaux actuellement occupés par la CDC.

A la prochaine réunion du Conseil, différentes solutions seront présentées, solutions qui ne pourront être que provisoires ; en effet, il serait imprudent d'hypothéquer l'avenir avec des investissements définitifs. Il faut prendre en compte le contexte de regroupement des intercommunalités, dont les échéances sont encore incertaines et considérer les finances de la collectivité qui ne permettent pas aujourd'hui des investissements importants.

**\*\***

### **Décision prise en application de la délégation du Conseil Communautaire au Président**

#### **Achat d'un photocopieur couleurs :**

Après consultation de trois fournisseurs, il a été retenu la proposition de la société R2S pour un matériel de marque KONICA, au prix de 4 600 € HT. Pour rappel, le montant de l'achat est subventionné à 80% par le FDAEC.

**\*\***

### **Questions diverses**

#### **1- FDAEC**

- Françoise FERRAND souhaiterait des précisions sur la nature de la subvention FDAEC.

- Jean-Pierre BAILLE lui précise qu'il s'agit du Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes, dont une enveloppe a été attribuée chaque année par le Conseil Général à l'échelle des cantons. Chaque conseiller général la répartit entre les différentes communes. Cette subvention permet de financer des opérations d'équipement, de travaux ou de voirie.

#### **2- Démarche de certification du service d'aide à domicile**

Jean-Pierre BAILLE souhaiterait que l'on mène une réflexion autour de la certification du service d'aide à domicile. La Communauté de Communes est jugée par rapport à la qualité des prestations qu'elle offre à la population. La certification pourrait permettre de remettre à plat le fonctionnement de ce service.

C'est une démarche longue, qui schématiquement consiste à écrire tout ce que l'on fait et à faire tout ce que l'on a écrit. Elle permet de fixer des objectifs et de se doter des moyens pour y parvenir.

C'est une démarche qui a également un coût et pour laquelle il est nécessaire de se faire accompagner par un cabinet extérieur.

**Séance levée à 23h10**